



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET

Rouen, le

05 FEV. 2019

**Bureau du Cabinet et des Polices
Administratives**

Monsieur,

Par courrier en date du 24 janvier 2019, vous portez à ma connaissance de possibles délits commis par Monsieur Bastien CORITON, Maire de Rives en Seine, et de Monsieur Jean-Claude WEISS, Président de la Communauté d'Agglomération Caux vallée de Seine.

Conformément à l'article 40 du Code de Procédure Pénale, je vous informe avoir transmis une copie de votre courrier à Monsieur le Procureur de la République afin qu'il examine les suites à donner à votre signalement

Tels sont les éléments dont je tenais à vous faire part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation
L'adjointe au chef du Bureau du Cabinet et des
Polices Administratives

Céline Cheval

Monsieur Michel DAKAR
Route de Barre-y-va
76 490 RIVES EN SEINE

Michel Dakar
Route de Barre-y-va
Villequier
76490 Rives-en-Seine

Villequier, le 24 janvier 2019

Tél : 02 32 70 82 35

Dossier communiqué à :

Liste des destinataires : Préfecture du département de la Seine-Maritime, Conseil régional de Normandie, Conseil général de Seine-Maritime, Paris-Normandie, Le Courrier cauchois, France bleue Haute-Normandie, Abbaye Notre Dame de Fontenelle, Parc régional naturel des Boucles de la Seine, M. Christophe Bouillon député, Mme Martine Blondel conseillère générale, mairies de : St Wandrille Rançon, Villequier, St Arnoult, Notre Dame de Bliquetuit, St Nicolas de Bliquetuit, La Mailleraye sur Seine, Vatteville la rue.

Madame, Monsieur,

Je vous communique le présent dossier constitué d'un courrier à mon adresse du Cabinet du Premier ministre, et de deux courriers adressés au Premier ministre et au Président de la République.

Ce dossier porte des accusations de crimes et de délits à l'encontre de M. Bastien Coriton, maire de Rives-en-Seine, conseiller général, vice-président de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine, et de M. Jean-Claude Weiss, Président de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine.

Ces crimes sont des faux en écritures publiques, relevant des assises, dont les peines maximum sont 15 années de prison et 225 000 € d'amende, et le délai de prescription de 10 ans. Les délits sont des subordinations de témoins et des faux témoignages, qui ont mis à contribution des subordonnés obéissant aux ordres, l'ex-directrice des services généraux de la mairie de Rives-en-Seine, Mme Miranda Teodoro, et M. Mickael Lust juriste à la Communauté d'agglomération.

Ces faits de crimes et de délits ont été commis à l'encontre du Président du Tribunal administratif de Rouen M. J. L. Joeckle, dans le but de dévoyer son jugement au cours d'une procédure me concernant.

Ces crimes et délits ont porté atteinte à l'État, la Justice administrative étant l'un des organes primordiaux de l'État, car garante du Droit.

C'est donc à l'État d'engager l'action publique.

L'information de ces crimes et délits a été portée depuis mai 2018 à la connaissance des pouvoirs publics, dont en novembre 2018 au Commandement Régional de gendarmerie de Rouen.

Que chacun prenne ses responsabilités, la mienne est d'informer.

n. MAMMAR